

Version **OCTOBRE 2023**

FICHE D'INSCRIPTION COLLECTIVE

(A transmettre à l'institut au plus tard 15 jours avant le début de la formation)

FORMATION TUTORAT INFIRMIER

« Acquérir les compétences nécessaires pour accompagner les étudiants en soins infirmiers dans leur processus de professionnalisation »

S'adresser obligatoirement au service de la formation continue pour un agent d'un établissement sanitaire, social ou médico-social public ou privé.

Décrivez le besoin de formation des agents	Souhaitez-vous signaler des agents en situation de handicap nécessitant des aménagements pour la formation
	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Lequel/lesquels : préciser

Nom et adresse de l'établissement :

.....

Personne à contacter si nécessaire :

.....

N° de téléphone :

Durée : 3 jours de formation (choisir une date de session)

Dates : Jeudi 01, Vendredi 02 et Mardi 13 février 2024
 Jeudi 23 – Vendredi 24 et Jeudi 30 mai 2024

NOMS	PRENOMS	FONCTION	STATUT (agent public ou salarié d'établissement privé)

L'employeur atteste que les agents inscrits disposent des prérequis (Diplôme d'Etat d'infirmier).

L'établissement ci-dessus s'engage à présenter le règlement intérieur de l'IFPS disponible sur le site Internet <https://www.chicmt.fr/wp-content/uploads/2023/10/REGLEMENT-INTERIEUR-2023-2024.pdf> au(x) stagiaire(s) et régler la totalité des frais de formation (**300 € par stagiaire net de taxe**) au Trésor Public du CHIC Marmande-Tonneins

Date :

Nom et Signature :

Cachet de l'établissement